

LA PROTECTION DES YEUX

Un Équipement de Protection Individuelle est un dispositif destiné à être porté ou tenu par une personne afin de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité.

Le non-port de d'une protection des yeux est à l'origine d'un grand nombre d'accidents dans les collectivités de Vendée.

Le choix d'un équipement de protection individuelle relève d'un compromis qui implique la nécessité d'analyser préalablement :

- les risques auxquels sont confrontés les agents,
- les contraintes de la tâche à exécuter et de l'environnement des agents.

Pour rappel : l'employeur doit **donner la priorité aux mesures de protection collective**. L'utilisation des EPI intervient uniquement en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes.

LE RISQUE POUR LES YEUX ET LE VISAGE

Les risques au poste de travail pour les yeux et le visage sont divers :

RISQUE MÉCANIQUE ➔ Projection de corps solides.

- Opération d'usinage de pièces ;
- Activités générant de la poussière.



RISQUE CHIMIQUE ➔ Projection de produits chimiques.

- Substance projetée ou présente dans le milieu ambiant qui va réagir avec les différentes parties de l'oeil.
- La substance peut être sous la forme de poudres, d'aérosols, de liquides, de gaz ou de vapeurs.

RISQUE LIÉ AUX RAYONNEMENTS OPTIQUES

(Infrarouges visibles, UV ; lasers ; arc électrique)

- Une exposition à des sources lumineuses d'intensité élevée peut provoquer des brûlures et des lésions de l'oeil.

RISQUE THERMIQUE

- Projection de liquides ou solides chauds ou en fusion.
- Emission de rayonnements intenses, soudage.



LE CHOIX DES PROTECTIONS

En fonction du risque et des contraintes liés à l'activité, de nombreux modèles de protecteurs des yeux sont disponibles sur le marché.

LUNETTES LÉGÈRES



Lunettes à deux oculaires ou à oculaire unique.

Les lunettes à branches n'assurent pas l'étanchéité vis-à-vis du milieu ambiant, mais protègent contre les projections de particules à faible énergie et, pour certain modèle, contre le rayonnement lumineux.

LUNETTES MASQUES



C'est un protecteur de l'œil muni d'un ou de deux oculaires fixés dans une monture souple.

Les lunettes de ce type sont maintenues en place par un serre tête élastique qui, correctement ajusté, permet d'assurer l'étanchéité vis-à-vis des poussières du milieu ambiant.

Certains modèles sont davantage recommandés pour la protection contre les risques chimiques de par leur étanchéité vis-à-vis de la projection de produits liquides.

ÉCRANS FACIAUX



Ils protègent les yeux, le visage et une partie du cou. Ils sont fixés sur un serre tête avec ou sans protecteur frontal, ou s'adaptent sur un casque ou une cagoule.

Ce sont les seuls équipements pouvant assurer une protection globale des yeux et du visage, mais ils n'assurent pas l'étanchéité vis-à-vis du milieu ambiant.

Pour les activités de soudage, les écrans faciaux sont équipés de filtres adaptés au rayonnement du procédé de soudage.

LES MARQUAGES

Le marquage de la monture et de l'oculaire doit comporter obligatoirement le sigle CE et l'identification du fabricant (logo ou marque).

Si les lunettes font référence à la norme EN, le numéro de la norme EN est obligatoire avec les différents symboles du domaine d'utilisation et de résistance mécanique, selon les essais demandés par le fabricant.

EN 166 : spécification générales

EN 169 : filtres pour le soudage

EN 170 : filtres pour l'ultraviolet

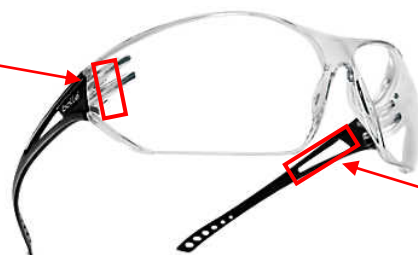
EN 172 : filtres de protection solaire

EN 175 : équipement travaux de soudage

EN 1731 : protection faciale de type grillagé.

SUR L'OCCULAIRE :

- N° de code de filtration
(2 et 2c = UV, 4 = IR, 5 et 6 = solaire)
- N° de teinte 1 à 7 (plus le numéro est élevé, plus la teinte est foncée)
- Identification du fabricant
- Classe optique
(1 = permanent, 2 ou 3 = occasionnel)
- Symbole de résistance mécanique (F) ou à l'impact des températures extrêmes (FT).



SUR LA MONTURE :

- Identification du fabricant
- Norme EN
- Symbole de résistance mécanique ou à l'impact des températures extrêmes